LES BERNACHES

PROJET EDUCATIF

1. Statut de l'organisateur et objet de l'organisation

Fondée le 4 juillet 2023, l'association « Les Bernaches » est sous le régime de la loi de 1901. Elle a pour objet de « promouvoir, soutenir et développer tout type d'action contribuant à l'éducation et à la formation physique, intellectuelle, morale et culturelle des mineurs à partir de l'âge de 6 ans. »¹

2. Contexte de naissance et vocation éducative

L'association les Bernaches a vu le jour dans le secteur de Maintenon (Eure et Loir), et plus particulièrement dans un contexte chrétien. Au sein de la paroisse catholique, puis ensuite plus largement, de nombreux parents ont manifesté le désir de création d'un lieu et d'une structure permettant d'éduquer leurs enfants dans toutes leurs dimensions (physiques, psychologiques, sociales, relationnelles et spirituelles). Pour répondre à ce besoin éducatif, l'association entend mettre en place un cadre global qui prenne en charge tous les aspects de leur épanouissement.

L'association a la ferme volonté d'accueillir ouvertement des jeunes de 6 à 17 ans du secteur de Maintenon et au-delà, quels que soient leurs origines sociales, ethniques ou religieuses. L'association promeut également les liens amicaux entre les parents des enfants en favorisant les rencontres et les échanges d'idées relatives aux attentes pédagogiques.

Dans ses statuts, l'association a pour objet d'accueillir des enfants et des jeunes sur les temps extrascolaire et périscolaire, et notamment d'organiser un accueil collectif de mineurs (ACM) à caractère éducatif pouvant prendre la forme, selon les périodes de l'année, d'accueil de loisirs sans hébergement, et/ou d'accueil périscolaire et/ou d'accueil avec hébergement (séjours de vacances). Cet accueil pourra :

- organiser des animations et des activités culturelles, sportives, artistiques et socio-éducatives pour les jeunes accueillis,
- promouvoir une prise de responsabilité progressive et éducative des jeunes, en contribuant au développement de leur personnalité,
 - aider les familles dans leur mission éducative.

 et de façon plus générale de mettre en œuvre, au service des jeunes et de leurs familles. les moyens humains, financiers et sociaux adaptés pour réaliser ces objectifs,

3. Valeurs éducatives

L'association est animée par plusieurs valeurs qui orientent les activités qu'elle propose. Destinées principalement à développer la personne humaine dans toutes ses dimensions (physique, affective, sociale, spirituelle), les valeurs principales sont portées, dans le domaine relationnel, sur le respect de l'autre, le pardon et le dialogue. Celles-ci permettent un enrichissement mutuel et ainsi de surmonter bien des différences et conflits. L'association aura à cœur de valoriser un climat familial favorable à l'épanouissement de l'enfant. Elle fait sienne également des valeurs permettant la croissance de la personne humaine comme la liberté, la réflexion, le dépassement de soi-même, la joie du service rendu.

Globalement le fondement de la vision éducative de l'association est l'humanisme chrétien. Bien entendu l'association n'est pas du type « confessionnelle » ou réservée à uniquement certaines religions. L'association mettra tout en œuvre afin de rendre les activités accessibles à tous, sans discrimination de tradition spirituelle, religieuse ou culturelle.

L'association s'appuie sur le bénévolat qu'elle considère comme une richesse et dont elle veut faire bénéficier les enfants qui lui sont confiés. Elle permet ainsi aux aînés de venir à leur tour encadrer les plus jeunes afin leur montrer l'exemple de la gratuité dans le don de soi et de son temps.

Dans cet esprit d'ouverture, l'association permet également aux jeunes en situation de handicap de participer aux activités proposées. En effet, l'accueil et l'intégration de ces jeunes est considéré comme une richesse et permets de sensibiliser l'ensemble des enfants au délicat sujet du handicap.

4. Objectifs éducatifs

- → Répondre aux besoins éducatifs des jeunes
 - Des temps d'activités menés dans un esprit de bienveillance et de joie.
 Ces temps de loisirs leur apprendront à s'épanouir en groupe, à se situer dans un cadre commun, à grandir de manière intégrale.
 - Des temps de repos, de détente et de réflexion.
- → Amener les jeunes à une ouverture d'esprit
 - Permettre un climat de détente et de liberté pour que, certaines pressions ou habitudes qui sont comme des carcans ne s'exerçent plus, une « aération » se fasse, une libération, avec de nouvelles perspectives et la possibilité de s'ouvrir à une autre dimension de soi.

- → Transmettre des valeurs à travers l'expérience de la vie en collectivité
 - Faciliter l'apprentissage de l'équilibre entre soi et les autres, entre l'autonomie et la vie de groupe, entre les droits et les devoirs. Cet apprentissage se fait par l'assimilation de certaines valeurs. Ces valeurs sont « vécues » et non imposées de l'extérieur. Vivre ensemble constitue ainsi une éducation en soi.
 - Aider à une réflexion qui prolonge les découvertes des jeunes et répond à leurs éventuels questionnements. Un temps est consacré à cela chaque jour.
 - Favoriser le déploiement des valeurs acquises, à l'intérieur de l'association (susciter des talents d'animateur parmi les jeunes, par exemple), à l'extérieur également (la société future, etc...). Des jeunes, pour qui ce temps aura été « fort », voudront probablement transmettre à leur tour, plus tard, ce qui leur a été source de croissance et de bonheur.

5. Modalité d'évaluation et de suivi

Un suivi du fonctionnement de la structure de l'ACM est effectué d'une part, à l'occasion des réunions de coordination entre les animateurs/directeur et la gouvernance de l'association et d'autre part, au cours des assemblées générales de l'association. Ces réunions précèdent et suivent chaque période d'activités.

Avant chaque période d'accueil, les activités sont présentées aux parents. Ayant eu connaissance du projet éducatif, ils peuvent ainsi exprimer des demandes ou explications complémentaires. Un bilan est établi afin de dresser la listes des points à améliorer, à supprimer, à créer, etc... tant sur le plan matériel que celui de la pédagogie.

Pour s'informer des conditions de déroulement de chaque accueil, les parents dispose d'un contact téléphonique, ou peuvent se déplacer directement sur le lieu de l'activité. Ils peuvent également être présents sur les lieux, lorsque l'équipe d'animation les inviter à participer de façon active aux différents accueils.

6. Moyens

→ Une équipe

L'association dispose un directeur (BAFD) qu'elle informe de son projet éducatif et qui le mets en œuvre. Il aura à cœur de présenter un projet pédagogique cohérent avec ce projet éducatif. Il mettra en place une équipe d'animation avec les qualifications requises. Des temps de concertation et de préparation sont planifiés pour toute l'équipe d'animation.

→ Des espaces

La paroisse Saint Yves des Trois Vallées met gracieusement à disposition de l'association des salles et un espace extérieur permettant le fonctionnement de l'ACM. Situées rue des Georgeries à Maintenon, elles sont classées ERP de type R, de 5ème catégorie. Ces locaux, sont équipés pour recevoir des personnes en situation de handicap. Des activités de proximité sont néanmoins prévues durant l'année (sorties dans la région, activités diverses).

→ Un budget

L'association dispose principalement de ressources financières par le biais des frais d'inscriptions des familles. Elle bénéficie, en outre, de divers financements (subventions et dons de particuliers/d'entreprises). Afin de permettre une accessibilité financière à l'ensemble des familles, les tarifs sont maintenus assez bas et peuvent être adaptés suivant les possibilités financières des familles.

→ Des outils d'information

Les familles et les soutiens à l'association sont régulièrement informés des activités prévues ou en cours. Ils sont en relation avec l'association par l'intermédiaire d'affichage, de participation au forum annuel de Maintenon, de réunions d'assemblée générale, de rencontres qui se font avant et après chaque période d'ACM, de communication de la paroisse Saint Yves des Trois Vallées, d'un bulletin régulier aux « amis Des Bernaches ».

→ Un règlement intérieur

Toute famille adhérente prend connaissance et signe ce règlement. Il est adressé aux familles à l'occasion de l'inscription de l'enfant sur une période déterminée (présence régulière sur l'année ou lors d'un accueil prolongé lors de vacances).

Les Bernaches
28 rue du Maréchal Maunoury,
28130 Maintenon
association lesbernaches 28@gmail.com

prisident St